

Nos solutions juridiques

Acquisitions pour cause de mort

1. Démarches complètes auprès de la délégation des impôts correspondante, pour la constitution du dossier administratif de demande de pièces justificatives, nécessaires à l'obtention d'un numéro d'identification d'étranger.
2. Démarches complètes auprès du Ministère de l'intérieur pour la constitution du dossier administratif de demande d'un numéro d'identification d'étranger.
3. Demande d'un certificat correspondant, à la direction des enregistrements et des actes notariés.
4. Démarches relatives à la copie autorisée des dernières volontés du défunt.
5. Vérification des charges pesant sur la propriété dans le registre de la propriété concerné.
6. Vérification de la situation urbanistique de l'immeuble auprès de la mairie compétente.
7. Vérification de l'existence de parents du défunt auprès de la communauté des propriétaires.
8. Vérification de l'accomplissement des obligations fiscales en vue du paiement des impôts sur les biens immobiliers.
9. Recouvrement simulé des impôts et des charges, afin d'estimer le coût de l'opération.
10. Vérification du régime matrimonial applicable et conseil sur les conditions juridiques d'acquisition du patrimoine, tout en respectant les droits des personnes légitimaires.
11. Préparation de l'acte notarié.
12. Assistance lors des démarches bancaires nécessaires.
13. Assistance pour l'octroi de l'acte en qualité de conseiller.

Tarraco Iuris Advocats

Bureau international d'avocats fondé en 1994 en Tarragone.

Spécialistes en contrat civil, conseil fiscal et gestion internationale de patrimoines.

14. Traduction orale de l'acte.

15. Elaboration et présentation de la déclaration d'impôt correspondante.

16. Inscription de l'acte sur le registre de la propriété.

17. Communication du changement de propriétaire à la mairie compétente en vue du paiement des impôts et taxes municipales.